



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
6 mai 2015
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission du commerce et du développement
Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits
de base et le développement
Septième session
Genève, 15 et 16 avril 2015

**Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle
sur les produits de base et le développement
sur sa septième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, les 15 et 16 avril 2015

Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	2
I. Résumé du Président	2
A. Déclarations liminaires	2
B. Le point sur les marchés de produits de base : évolution récente, problèmes nouveaux et mesures de politique générale propres à favoriser une croissance équitable et un développement durable fondés sur les produits de base	2
C. Mesures destinées à atténuer les conséquences de l'instabilité des prix sur les marchés de produits de base pour la sécurité alimentaire mondiale et à élargir l'accès des pays en développement tributaires de ces produits à l'information commerciale, aux ressources financières et aux marchés	7
II. Questions d'organisation	11
A. Élection du Bureau	11
B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	11
C. Résultats de la session	12
D. Adoption du rapport de la réunion	12
Annexe	
Participation	13



Introduction

La septième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement, dont le mandat a été établi par la Conférence à sa douzième session en avril 2008, s'est tenue au Palais des Nations, à Genève (Suisse), les 15 et 16 avril 2015.

I. Résumé du Président

A. Déclarations liminaires

1. Dans ses observations liminaires, le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a rappelé que la session se tenait dans un contexte marqué par une baisse généralisée des prix des produits de base. Cette baisse avait différentes incidences sur les pays en développement, qui risquaient notamment de voir leurs déficits structurels, leur déficit public et leur niveau d'endettement repartir à la hausse. Il fallait renforcer les mesures à court et à long terme pour atténuer les effets de l'instabilité des prix sur ces pays tant exportateurs qu'importateurs de produits de base. Devant l'évolution récente des marchés des produits de base on pouvait se demander si la diminution des prix des hydrocarbures contribuait à encourager ou à décourager le développement de sources d'énergie de remplacement. Pour conclure, le Secrétaire général adjoint a souligné que les variations des cours des produits de base ne devaient pas entamer la volonté de la communauté internationale d'atteindre ses objectifs de développement. Le temps était venu de transformer la malédiction des ressources naturelles en une bénédiction pour le développement.

B. Le point sur les marchés de produits de base : évolution récente, problèmes nouveaux et mesures de politique générale propres à favoriser une croissance équitable et un développement durable fondés sur les produits de base

(Point 3 de l'ordre du jour)

Aperçu

2. Les discussions se sont appuyées sur la note du secrétariat de la CNUCED intitulée « Le point sur les marchés de produits de base : évolution récente, problèmes nouveaux et mesures de politique générale propres à favoriser une croissance équitable et un développement durable fondés sur les produits de base » (TD/B/C.I/MEM.2/29). Elles ont également porté sur les exposés des intervenants, qui ont résumé les tendances récentes des marchés mondiaux de produits de base. La conjoncture économique morose et la surabondance de l'offre empêchaient les prix d'augmenter. Plus précisément, les prix des produits de base autres que le pétrole étaient restés relativement élevés en 2014, même s'ils avaient diminué depuis 2011, alors que le prix du pétrole avait au contraire reculé considérablement depuis juin 2014.

Produits agricoles

3. Les intervenants ont indiqué que les prix des produits agricoles avaient globalement baissé pendant la campagne 2014-2015, certes avec des fluctuations à court terme. Les prix des boissons (café et cacao) étaient restés élevés en 2014 mais avaient commencé à fléchir début 2015, principalement à cause de la surabondance de

l'offre, du ralentissement de la croissance mondiale et de la force du dollar des États-Unis. Les effets de la masse monétaire sur les prix des denrées alimentaires n'étaient pas tout à fait clairs, malgré les décisions de la Réserve fédérale des États-Unis concernant l'assouplissement quantitatif. De même, l'impact des décisions relatives aux taux d'intérêt n'avait pas été clairement établi, même s'il était possible qu'elles aient produit certains effets.

4. Dans leurs exposés, les intervenants se sont penchés avant tout sur l'évolution des marchés des céréales, du cacao et du coton. La production mondiale de céréales avait atteint un volume record de 2,4 milliards de tonnes en 2014-2015, soit 3 % de plus que pendant la campagne agricole précédente. Par conséquent, les prix avaient diminué, certes après avoir atteint des valeurs sensiblement supérieures à leurs moyennes à long terme. Alors que la demande de céréales, stimulée par l'Asie et l'Afrique, devait rester forte, on prévoyait que la concurrence sur les marchés resterait vive du fait du volume important des stocks. Cela maintiendrait la pression à la baisse sur les prix des céréales, du moins à court terme.

5. Sur les marchés du cacao, les problèmes de production, conjugués à la croissance de la demande (particulièrement dans les pays émergents), avaient amené la presse à envisager « la fin du chocolat ». Selon un intervenant, toutefois, le marché était par nature cyclique et la succession de phases excédentaires et déficitaires le maintiendrait en équilibre. Il n'y avait pas lieu de s'inquiéter de la disparition du cacao.

6. Les cours du coton étaient principalement influencés par les fondamentaux du marché et les programmes de subvention des grands pays producteurs, notamment la Chine et les États-Unis. Réfléchissant aux perspectives du marché, certains représentants ont rappelé les faits intervenus récemment dans le secteur mondial du coton, notamment la chute des prix et les changements apportés aux programmes de subvention en Chine et aux États-Unis. Un intervenant a souligné que ces évolutions avaient contraint les agriculteurs de ces pays à réduire la production, ce qui donnait aux autres pays producteurs – en particulier aux pays africains, où les coûts de production étaient relativement faibles – des possibilités d'intensifier leur production de coton et, à terme, d'accroître leurs parts de marché.

7. D'un point de vue plus général, un intervenant a dit que la période de faible croissance, qui avait fait baisser les prix des produits agricoles, s'achèverait bientôt. La croissance mondiale devrait augmenter jusqu'à fin 2016. Si une hausse de la croissance était attendue en 2015 et en 2016 aussi bien dans les pays à revenu élevé que dans les pays en développement, la Banque mondiale avait revu ses projections à la baisse pour certaines régions.

Minéraux, minerais et métaux

8. Les discussions sur les minéraux, les minerais et les métaux ont principalement porté sur le partage de données d'expérience concernant les politiques et les pratiques du secteur aux niveaux national, régional et international. Un intervenant a présenté les enjeux et les perspectives du secteur des ressources minérales en Indonésie, qui remplissait plusieurs rôles dans l'économie du pays, étant notamment le principal moteur du développement régional. Les industries extractives y représentaient entre 6,4 % et 7,3 % du produit intérieur brut pendant la période 2010-2014. Dans le cadre de l'action qu'il menait pour améliorer l'environnement commercial du secteur, le Gouvernement s'était efforcé de simplifier la procédure d'octroi de licences, avait accordé des exonérations fiscales temporaires et des abattements fiscaux aux investisseurs, et pris des mesures pour encourager les investissements en biens d'équipement. Il avait également engagé un dialogue avec des institutions financières et des places boursières pour mettre en place des mécanismes de financement avantageux et s'était employé à valoriser les ressources humaines du secteur.

9. Un autre intervenant s'est penché sur le rôle des femmes dans le secteur minier. Au niveau international, les femmes étaient de plus en plus présentes dans les organisations compétentes. Il existait par ailleurs des programmes de perfectionnement professionnel à l'intention des femmes et des initiatives visant à faire mieux connaître le rôle du secteur en tant que source de revenus. Au niveau régional, l'intervenant a appelé l'attention sur des initiatives telles que le programme *Mujer Minera* (Chili), South African Women in Mining Association (Association sud-africaine des femmes travaillant dans le secteur minier) (Afrique du Sud) et Tanzanian Women Association (Association tanzanienne des femmes) (République-Unie de Tanzanie), ainsi que sur la multiplication des coopératives et l'intensification de l'action des pouvoirs publics en Argentine, en Bolivie, au Brésil et au Chili. La proportion de femmes directement engagées dans les activités extractives variait d'une région à l'autre, représentant moins de 10 % des effectifs du secteur en Asie, entre 10 % et 20 % en Amérique latine et entre 40 % et 50 % en Afrique. Au niveau local, les femmes travaillant dans les industries extractives étaient de plus en plus nombreuses, mais ne bénéficiaient d'aucun appui officiel et ne faisaient pas l'objet d'une réglementation spéciale; la plupart des sociétés minières respectaient néanmoins les réglementations internationales. Les femmes jouaient un rôle important dans la mise en place de communautés durables. Elles avaient également une contribution à apporter à la stabilité et à la cohésion des communautés, ainsi qu'à la promotion des petites entreprises.

10. Les intervenants ont également réfléchi au rôle du secteur minier en tant que moteur d'un développement socioéconomique à large assise. Un représentant a évoqué la Vision africaine des mines, résultat de la coopération entre l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique. Cette stratégie visait à aider les États membres à surmonter le paradoxe existant entre le fait que le continent disposait des premières réserves minérales au monde, d'une part, et, d'autre part, son manque d'influence sur les prix, sa faible industrialisation et son incapacité de mettre les règles commerciales internationales au service du développement. Un intervenant a estimé qu'il était urgent d'harmoniser les politiques du secteur minier pour renforcer les chaînes de valeur régionales, qui se montraient plus solides que les chaînes de valeur mondiales, particulièrement dans le cas du commerce de produits intermédiaires dans des secteurs tels que la construction. La mise en place rapide d'une zone de libre-échange continentale aiderait à atténuer l'effet de détournement des flux commerciaux induits par les accords bilatéraux et, généralement, à élargir la marge d'action des pays.

11. Plusieurs représentants ont souligné qu'il était prioritaire de doter le secteur minier d'une stratégie globale, afin d'en finir avec la confusion associée à l'approche par projet qui était la norme. Ils ont recommandé de sensibiliser les responsables politiques à la nécessité de créer des institutions nationales ou régionales qui mettent en place pour le secteur un mécanisme de développement systémique à long terme. Il était notamment nécessaire de créer un centre régional de valorisation des ressources minérales bien équipé pour renforcer les capacités d'élaboration des politiques, dispenser des formations dans des domaines comme la négociation de contrats et améliorer l'accès aux informations sur les marchés.

12. Plusieurs représentants ont par ailleurs réfléchi au besoin qu'il y avait de créer des effets d'entraînement en amont et en aval pour que le secteur contribue au développement. Certains ont estimé que les banques traditionnelles n'apportaient pas un appui adéquat aux entreprises extractives de création récente. Un représentant a présenté l'expérience de la bourse indonésienne, qui soumettait les entreprises extractives à un examen collégial fondé sur des normes techniques pour en évaluer les capacités de prospection, d'extraction, de transport/manutention et de transformation, et déterminer sur cette base leur solvabilité afin de faciliter l'accès au financement.

Énergie

13. Les intervenants ont rappelé que les prix de l'énergie avaient eu tendance à diminuer en 2014, les prix du pétrole ayant amorcé une baisse spectaculaire en juin 2014. Outre la faible croissance mondiale, différents facteurs avaient abouti à une offre excédentaire, à commencer par les avancées technologiques de la production de pétrole non conventionnel (pétrole de schiste) et le fait que l'Organisation des pays exportateurs de pétrole n'avait pas joué son rôle traditionnel d'arbitre du marché, optant à la place pour le maintien de ses volumes de production et de ses parts de marché. Pendant le débat qui a suivi, un représentant a dit que la question de la chute des prix du pétrole était étroitement liée au contexte politique.

14. Selon les intervenants, la faiblesse de la demande s'expliquait également par les mesures tendant à réduire les émissions de dioxyde de carbone et à mettre en place des systèmes énergétiques plus efficaces. À en croire les perspectives sur les produits pétroliers, l'offre de pétrole diminuerait alors que la demande augmenterait, sous l'effet de la croissance économique mondiale, des réglementations, des gains d'efficacité, de la diversification et des tensions politiques au Moyen-Orient. Ces facteurs étaient susceptibles de faire grimper les prix; or, une hausse des prix favoriserait la production de pétrole de schiste qui, à la faveur d'une baisse des seuils de rentabilité, pouvait rendre l'offre excédentaire à nouveau. Les intervenants ont fait observer que la rapidité avec laquelle les producteurs de pétrole de schiste remettaient des puits en exploitation et l'éventuelle levée des sanctions contre la République islamique d'Iran pourraient également créer une pression à la baisse sur les prix. Cela étant, selon les estimations de l'évolution de l'offre et de la demande, d'ici à 2020 la production des gisements sous-marins diminuerait de 2 millions de barils et celle des gisements terrestres, de 1 million de barils. Les intervenants ont souligné qu'il était nécessaire d'investir dès maintenant, puisqu'il faudrait plusieurs années avant que les nouveaux projets de production conventionnelle n'arrivent à maturité.

15. Un intervenant a présenté l'action menée par le Gouvernement kényan pour accroître la part des énergies moins polluantes dans le bouquet énergétique. L'énergie éolienne avait déjà commencé à être exploitée dans certaines parties du pays. L'intervenant a recensé les difficultés à surmonter dans ce domaine, notamment en ce qui concernait les questions de propriété foncière et le déplacement des personnes habitant sur les sites retenus pour l'installation d'éoliennes. Le Gouvernement avait pris des mesures d'incitation à l'investissement, notamment en améliorant la sécurité des investissements et en offrant aux producteurs indépendants des accords garantissant l'achat d'énergie pendant vingt ans.

16. Un représentant a demandé s'il existait une corrélation entre les prix des différents hydrocarbures. Un intervenant a répondu qu'il n'y avait pas de relation à court terme entre les variations des cours du pétrole et celles des cours des autres produits de base, car les facteurs déterminant ces cours et les comportements des investisseurs n'étaient pas les mêmes. Les variations des fondamentaux se répercutaient plus rapidement sur les prix d'un produit de base lorsque le marché était suffisamment liquide et qu'une corrélation des prix plus étroite était possible. Les intervenants ont convenu que l'absence de corrélation était due à l'absence de critères internationaux, à la liquidité insuffisante de certains marchés et de certaines bourses de produits, et au fait que les producteurs de pétrole non conventionnel ne pouvaient recevoir de compensation pour leurs pertes. Un représentant a demandé pourquoi certains pays producteurs continuaient d'octroyer des subventions alors que les prix du pétrole étaient bas. Les intervenants ont indiqué que les pays producteurs et fournisseurs d'énergie disposaient d'une marge de manœuvre beaucoup plus grande que les pays importateurs pour faire bénéficier leurs consommateurs de prix subventionnés.

Conséquences pour les politiques à mener

17. Pendant les discussions, plusieurs représentants ont souligné que l'évolution récente des marchés de produits de base soulevait nombre de questions concernant la politique de développement des pays en développement tributaires des produits de base et le programme de développement international. Beaucoup de représentants se sont attardés sur les effets négatifs de l'évolution des prix. Les intervenants ont fait remarquer que les bas prix du pétrole avaient tout de même un certain nombre d'incidences positives sur les pays consommateurs, où ils avaient contribué à l'accroissement du revenu disponible des ménages et à l'amélioration des finances publiques, des termes de l'échange et du solde courants.

18. Certains représentants ont voulu savoir si le développement fondé sur les ressources naturelles était toujours d'actualité. Les intervenants ont répondu par l'affirmative, estimant cependant que des changements drastiques étaient nécessaires dans ce domaine. L'un d'entre eux a dit qu'il fallait adopter un nouveau modèle économique. Un autre a dit qu'une certaine « jalousie » servait de moteur à la concurrence que se livraient les pays riches en ressources naturelles dans l'adoption de politiques visant à tirer le meilleur parti de leur secteur des produits de base. Dans son exposé, il a parlé du processus multipartite qui avait abouti à la définition de l'Agenda global du cacao, plan d'action exposant les éléments nécessaires d'une stratégie à long terme pour le secteur.

19. Au sujet des conséquences pour les politiques à mener, les intervenants s'accordaient en général à penser que la diversification économique et l'intensification des activités de transformation à valeur ajoutée restaient essentielles pour les pays producteurs de produits de base. Un représentant a évoqué le cas de la Malaisie, qui avait diversifié son économie autrefois tributaire du caoutchouc brut au profit de la fabrication de pneus et d'autres produits. L'animateur de la réunion a pour sa part cité le cas de la République dominicaine. En trois ans, la part des produits de base dans les exportations y était passée de 80 % à 20 % et la valeur des exportations avait été multipliée par plus de 14. Au sujet de la progression dans la chaîne de valeur, un intervenant a donné l'exemple de la Côte d'Ivoire, qui était en passe de devenir l'un des principaux transformateurs de cacao. Toutefois, 80 % des activités de transformation y étaient menées par des multinationales, d'où l'intérêt de prendre des mesures d'incitation pour encourager les entreprises locales à se lancer dans la transformation.

20. Pour ce qui était de la question des produits agricoles, certains représentants ont affirmé qu'il fallait aider les producteurs à faire face à la baisse des prix, notamment en adoptant des politiques de compensation au bénéfice des exploitants vulnérables. L'exposé sur le secteur du cacao avait fait ressortir le problème du déficit structurel causé par l'insuffisance de la production. Un intervenant a dit à ce sujet que les gouvernements des pays producteurs devaient redoubler d'efforts pour remédier aux problèmes structurels. Il convenait en outre d'encourager les agriculteurs à accroître la qualité et la diversité de leurs produits et à mettre en valeur l'origine de leur cacao pour en tirer de meilleurs prix.

21. Certains représentants ont fait observer que les chaînes de valeur de produits agricoles présentaient des déséquilibres qui n'étaient pas viables. Un intervenant a précisé que les agriculteurs touchaient moins de 7 % du prix final, estimant que c'était en effet très insuffisant. Toutefois, la part la plus grande allait au gouvernement du pays producteur de cacao et servait à financer des investissements dans la recherche et d'autres services publics. Il restait nécessaire de créer un marché viable, sur lequel les producteurs pourraient obtenir un prix rémunérateur. L'intervenant a appelé l'attention sur les grandes orientations définies dans l'Agenda global du cacao, notamment pour ce qui était de la création de partenariats publics-privés dans les pays tant producteurs

que consommateurs. La Côte d'Ivoire était l'un des pays où ces partenariats étaient les plus dynamiques.

22. Au sujet des ressources minérales et énergétiques, plusieurs représentants ont répété qu'il fallait mettre l'accent sur l'urgence de la diversification économique, dans le contexte des politiques à moyen et à long terme des pays en développement tributaires de la production de minéraux, de minerais, de métaux et de combustibles fossiles, afin de réduire la vulnérabilité associée aux marchés mondiaux de produits de base. Un représentant a demandé si les énergies renouvelables pourraient satisfaire la demande mondiale d'énergie en dépit de la baisse des prix des combustibles fossiles. Un intervenant lui a répondu que les énergies renouvelables étaient chères et n'étaient donc accessibles qu'à un petit nombre de pays. Un autre représentant a ajouté que si elle souhaitait que les pays en développement adoptent une stratégie de réduction des émissions de carbone, la communauté internationale du développement devait se pencher sur la question du transfert de technologie. Certains représentants ont estimé qu'il fallait remédier autant que possible au problème majeur de l'accès aux technologies, le rythme de l'innovation technologique faisant évoluer rapidement le secteur de l'énergie.

C. Mesures destinées à atténuer les conséquences de l'instabilité des prix sur les marchés de produits de base pour la sécurité alimentaire mondiale et à élargir l'accès des pays en développement tributaires de ces produits à l'information commerciale, aux ressources financières et aux marchés
(Point 4 de l'ordre du jour)

23. Les discussions se sont appuyées sur la note du secrétariat de la CNUCED intitulée « Mesures destinées à atténuer les conséquences de l'instabilité des prix sur les marchés de produits de base pour la sécurité alimentaire mondiale et à élargir l'accès des pays en développement tributaires de ces produits à l'information commerciale, aux ressources financières et aux marchés » (TD/B/C.I/MEM.2/30). Le débat qui a suivi a pris pour point de départ les exposés présentés par les intervenants.

Élaborer et améliorer les politiques propres à réduire l'instabilité des prix des produits de base et à garantir la sécurité alimentaire

24. Les intervenants ont dit que l'accès à des denrées alimentaires abordables et nutritives était un problème persistant dans certains pays en développement, particulièrement en Afrique qui comptaient de nombreux pays importateurs nets. L'instabilité des prix des denrées aggravait ce problème; en effet, en temps de pénurie, une flambée des prix pouvait mettre à mal la capacité de réaction des gouvernements et l'amplitude de la variation pouvait être telle que les ressources budgétaires étaient insuffisantes pour y faire face. En outre, l'instabilité des prix était susceptible de réduire la disponibilité des aliments de base sur les marchés intérieurs, parce que, face aux incertitudes pesant sur leurs recettes futures, les agriculteurs qui avaient tendance à éviter les risques ne faisaient en général pas de nouveaux investissements productifs. Lutter contre l'instabilité des prix en soi représentait cependant un défi colossal. La discussion a surtout porté sur différents outils conçus pour combattre le phénomène et garantir la sécurité alimentaire.

25. Un intervenant a fait référence à Amartya Sen et à son analyse des famines, qui était fondée sur les droits d'accès (*entitlements*) et selon laquelle l'accès d'une famille à des aliments nutritifs était déterminé par ses ressources et son accès à des marchés qui fonctionnent, plutôt que par la disponibilité et le prix des aliments. Le cas du

millet au Niger illustre cette approche : des prix élevés n'y compromettaient pas toujours la sécurité alimentaire – ils bénéficiaient à terme à certains agriculteurs – et n'étaient pas automatiquement synonymes de pénurie. Dans un tel cas, une politique d'accumulation de stocks ne serait pas un moyen efficace d'atténuer les variations de prix et de garantir l'accès à la nourriture. Il convenait plutôt de favoriser le bon fonctionnement des marchés, par exemple en supprimant les obstacles au commerce et en diffusant des informations relatives aux marchés. De telles mesures réduiraient les variations de prix en améliorant la fiabilité des prévisions économiques et l'ensemble des processus déterminant les prix. Il importait d'adopter une perspective microéconomique tout en tenant compte des facteurs d'ordre macroéconomique et mondial.

26. L'exposé relatif aux produits d'assurance indexés sur les conditions météorologiques a fait ressortir que ce type de police permettait aux agriculteurs d'être indemnisés des pertes estimées sur la base d'un indice, mesure indépendante, objective et étroitement liée aux causes de pertes, telles que les conditions météorologiques extrêmes. Ces produits se répartissaient en trois groupes, selon les clients auxquels ils étaient destinés : agriculteurs (niveau microéconomique), entreprises d'intermédiation financière (niveau mésoéconomique) ou gouvernements (niveau macroéconomique). Un intervenant a dit que les polices garantissant un certain montant de recettes, qui n'étaient pour le moment disponibles qu'aux États-Unis, pourraient être adaptées aux pays en développement tributaires des produits de base et aux besoins des agriculteurs, qui se souciaient davantage de protéger leurs revenus que de compenser les variations de prix ou de production. Au sujet des décideurs souhaitant appliquer des politiques de contrôle des prix, plusieurs délégations ont réfléchi à la combinaison de politiques commerciales et de mesures d'accumulation de stocks qu'il convenait d'appliquer. Les informations disponibles montraient que la constitution de stocks coûtait en général trop cher et ne permettait pas de lutter contre la cherté des denrées alimentaires sur les marchés intérieurs. Des politiques de ce type avaient néanmoins été appliquées avec un certain succès pour maintenir les prix à des niveaux bas et veiller à la disponibilité d'aliments abordables.

27. Un autre intervenant a fait observer que comme les stocks alimentaires répondaient à des objectifs d'intérêt général, une formule fondée sur l'économie de marché où seuls des acteurs privés s'occuperaient d'en constituer pouvait difficilement produire de bons résultats, étant donné que ces acteurs n'agiraient que dans la mesure où il y avait un bénéfice à tirer. En revanche, les systèmes de stockage publics tendaient à supplanter les sociétés privées, affaiblissant peu à peu l'influence de ces dernières sur la détermination des prix.

28. L'intervenant a préconisé une solution intermédiaire qui préserverait l'existence d'un marché concurrentiel du stockage, tout en subventionnant régulièrement les entreprises privées, à la condition qu'elles maintiennent un certain volume de stocks parallèlement à leurs activités commerciales. Conjugué à des politiques commerciales anticycliques adoptées en temps opportun, ce modèle contribuerait à atténuer les conséquences de l'instabilité des prix internationaux sur l'offre et sur le prix des aliments de base sur les marchés intérieurs.

29. Des représentants ont parlé du cas de l'Inde, où le Gouvernement était tenu par la loi de fournir aux citoyens vulnérables une certaine quantité minimum de trois céréales de base à des prix fixés. En recourant à la fois à des politiques commerciales et à un modèle de stockage privé subventionné, il avait réussi à contrôler les prix des trois produits concernés avec un taux de réussite de 86 %.

30. Les discussions ont été consacrées en majeure partie à l'importance de l'information pour le bon fonctionnement des marchés agricoles. Il existait des systèmes d'information commerciale dans de nombreux pays, mais ces systèmes

n'étaient pas toujours utiles aux agriculteurs. Bien souvent, ils ne fournissaient que des données rétrospectives sur les prix, alors que les agriculteurs souhaitaient aussi avoir accès aux projections et à d'autres informations, en particulier aux prévisions climatiques.

31. Un intervenant a indiqué que même si des études suggéraient que la spéculation financière n'avait pas eu d'effet déterminant sur les variations ou l'instabilité des prix, un meilleur accès aux informations commerciales pouvait contribuer à réduire les incidences de différentes formes de spéculation commerciale telles que la constitution de stocks spéculatifs par le biais d'intermédiaires, ou à freiner les comportements grégaires des consommateurs. Comme l'accès aux informations commerciales, l'accès aux informations climatiques améliorerait le fonctionnement des marchés en permettant aux parties prenantes de prendre des décisions en connaissance de cause et en réduisant l'asymétrie de l'information existant entre elles.

32. Un autre intervenant a dit que les informations climatiques pouvaient également contribuer à réduire l'instabilité des prix en rendant la production plus prévisible. Les agriculteurs seraient mieux en mesure de décider quelles variétés cultiver et à quelle date effectuer les semis pour éviter les chocs liés au climat. Au niveau du gouvernement, les mêmes informations contribueraient à réduire l'instabilité en améliorant l'exactitude des prévisions de production nationale et la capacité de réaction des programmes de sécurité alimentaire et d'assurance contre les mauvaises conditions météorologiques.

33. Convenant qu'il était utile d'atténuer l'instabilité en garantissant aux agriculteurs l'accès à des informations climatiques, plusieurs intervenants et participants ont jugé que les infrastructures météorologiques des pays en développement n'étaient pas suffisantes pour assurer ce service à une grande échelle.

34. Les intervenants et les participants ont conclu en recensant un certain nombre de mesures propres à atténuer les effets de l'instabilité des prix sur la sécurité alimentaire des populations vulnérables, à savoir soit des interventions d'urgence – réserves alimentaires ou filets de protection nationaux et internationaux –, soit des solutions à moyen ou à long terme – diversification économique, stratégies de gestion des risques fondées sur le marché ou accroissement de la valeur ajoutée des produits de base dans telle ou telle chaîne de valeur. Certains intervenants et participants ont aussi insisté sur la nécessité de renforcer les capacités agricoles des pays en développement tributaires des produits de base en élargissant l'accès des agriculteurs aux marchés internationaux, à diverses informations commerciales et climatiques et aux ressources financières. D'autres ont affirmé qu'il fallait limiter les mesures commerciales ayant des effets de distorsion, notamment les subventions agricoles pratiquées dans les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Mettre en œuvre des politiques pour lutter contre l'instabilité des prix des produits de base et garantir la sécurité alimentaire : le rôle des ressources financières

35. Pendant la discussion, les intervenants ont indiqué que les banques agricoles traditionnelles avaient eu de la difficulté à accorder des crédits aux petits exploitants à cause d'une série de facteurs de risque, à savoir notamment les aléas climatiques, les coûts de transaction élevés résultant de la dispersion géographique et du manque de coordination économique entre agriculteurs, et l'insuffisance des garanties. À cause de ces problèmes, seulement 3 % des prêts commerciaux étaient allés à l'agriculture, dont, malheureusement, une partie avait possiblement été captée par des intermédiaires en quête de rentes, au détriment des petits exploitants. En outre, les taux d'intérêt restaient élevés et, donc, hors de portée des petits exploitants pratiquant une agriculture de subsistance.

36. Un représentant a plaidé pour le financement structuré. S'appuyant sur des exemples, plusieurs représentants ont parlé des systèmes fondés sur les récépissés d'entrepôt et les bourses de produits. Selon un intervenant, en plus des avantages habituels présentés par ces systèmes en matière de détermination des prix et de réduction des coûts de transaction, le système mis en place au Ghana apportait une solution au problème des garanties. Il avait notamment aidé des agriculteurs à obtenir des prêts d'un montant total de plus de 22 millions de dollars entre 2012 et 2015. Malgré ces progrès, le système ghanéen des récépissés d'entrepôt devait encore faire face à certaines difficultés, notamment les lacunes du cadre institutionnel et réglementaire.

37. Sur la question des bourses de produits, un intervenant a dit qu'au vu de l'expérience qu'il avait du fonctionnement de cinq bourses africaines, notamment en Éthiopie, au Kenya et au Malawi, il n'existait pas de solution unique valable pour tous dans ce domaine. Au Malawi, les différents acteurs de la chaîne de valeur, des petits exploitants aux exportateurs en passant par les entreprises de transformation, avaient accès au financement. Parlant de l'agriculture contractuelle comme l'un des autres instruments disponibles, un intervenant a cité l'exemple du Ghana, où entre 2012 et 2014 l'entreprise Global Agri-Development Company avait accordé à ses exploitants partenaires des crédits d'un montant total de 497 000 dollars pour l'acquisition d'intrants et leur avait acheté du riz pour un montant de 1 085 000 dollars.

38. Quels que soient les succès remportés à l'aide de ces instruments employés seuls, les intervenants sont convenus de l'importance de recourir à toute une panoplie d'instruments de financement pour tenir compte de l'hétérogénéité des situations, des préférences et des attentes des agriculteurs. Il était possible d'y parvenir, par exemple, en associant des instruments classiques (systèmes de récépissés d'entrepôt) et nouveaux (bourses de produits).

39. Les intervenants ont estimé que les gouvernements qui souhaitaient encourager l'utilisation de tel ou tel mécanisme de financement pour réduire l'instabilité des prix et accroître la sécurité alimentaire devraient veiller aux éléments suivants : existence d'entrepôts; classement, certification et normes; existence d'un cadre juridique et réglementaire adéquat; capacités institutionnelles; initiatives tendant à réduire les taux d'intérêt.

Questions liées à l'accès aux marchés

40. Les intervenants se sont penchés sur deux thèmes complémentaires : a) les questions de sécurité alimentaire dans les négociations de l'après-Bali; b) la contribution de l'Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest à la sécurité alimentaire et à la lutte contre l'instabilité des prix.

41. Les fondamentaux du marché avaient connu récemment des déséquilibres qui s'étaient traduits par des prix élevés et instables sur les marchés de denrées agricoles, réduisant la capacité des pays en développement, surtout des pays importateurs nets de produits alimentaires, de garantir la sécurité alimentaire de leurs populations vulnérables. Les intervenants ont passé en revue les dispositions relatives à la sécurité alimentaire de l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce. Ces dispositions et les discussions en cours sur la sécurité alimentaire soulevaient plusieurs problèmes. Par exemple, les pays en développement disposaient peut-être d'une marge d'action leur permettant de soutenir leur secteur agricole, mais seulement d'une marge d'action restreinte pour soutenir les prix sur le marché. Un autre problème était l'indicateur relatif au soutien des prix du marché, qui était dépassé et qu'il fallait réviser. De plus, les règles commerciales devaient tenir compte des

différences entre les pays et du fait que dans bien des pays en développement l'agriculture n'était pas une activité commerciale.

42. Un intervenant a proposé d'exclure le soutien des prix du marché de la mesure globale du soutien, si le volume du marché passé par le gouvernement était inférieur à un certain pourcentage de la production totale déterminé à l'avance sur la base d'objectifs de sécurité alimentaire clairement définis. En outre, le soutien des prix du marché pourrait se calculer en dollars des États-Unis, et les parties pourraient fixer ensemble des prix de référence externes lorsque ces prix n'existaient pas. Il fallait aussi s'entendre sur la méthode suivie pour déterminer les prix administrés ajustés compte tenu de l'inflation à utiliser dans le calcul du soutien des prix du marché.

43. Après ces questions ayant trait à l'OMC, un intervenant et plusieurs participants ont examiné le programme de réserve alimentaire qui était en cours de mise en place en Afrique de l'Ouest, à savoir l'Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation. Financée par l'Union européenne et des contributeurs régionaux, l'Agence devrait entrer en activité d'ici à fin 2015. Elle aurait pour mission de contribuer à répondre aux besoins urgents en temps de crise alimentaire et à réguler les marchés. Le programme était fondé sur le principe de subsidiarité : tant qu'un pays serait en mesure de faire face à une pénurie par ses propres moyens, il serait encouragé à recourir aux stocks locaux, aussi bien privés que publics. Les réserves régionales, qui seraient établies principalement dans des zones de déficit alimentaire chronique, ne serviraient qu'à apporter un appui complémentaire. Les critères d'intervention seraient déterminés au niveau régional, sur la base d'une analyse indépendante effectuée par un organisme régional. De nouveaux mécanismes, fiscaux notamment, avaient également été élaborés dans la région afin de lisser les variations des prix à l'importation des produits agricoles et de réduire les fluctuations sur les marchés nationaux. Certains représentants ont souligné que les réserves régionales devaient être gérées correctement pour éviter les effets négatifs sur les prix nationaux. Un représentant a ajouté que les gouvernements devraient harmoniser leurs politiques en matière de réserves alimentaires et de filets de protection, de façon à mieux protéger les populations vulnérables contre les fortes variations des prix des denrées alimentaires.

II. Questions d'organisation

A. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

44. À sa séance plénière d'ouverture, le 15 avril 2015, la Réunion d'experts a élu M^{me} Encyla Sinjela (Zambie) Présidente et M. Terry Townsend (États-Unis) Vice-Président-Rapporteur.

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

45. Également à sa séance plénière d'ouverture, la Réunion d'experts a adopté l'ordre du jour provisoire de la session (paru sous la cote TD/B/C.I/MEM.2/28), qui se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.

3. Le point sur les marchés de produits de base : évolution récente, problèmes nouveaux et mesures de politique générale propres à favoriser une croissance équitable et un développement durable fondés sur les produits de base.
4. Mesures destinées à atténuer les conséquences de l'instabilité des prix sur les marchés de produits de base pour la sécurité alimentaire mondiale et à élargir l'accès des pays en développement tributaires de ces produits à l'information commerciale, aux ressources financières et aux marchés.
5. Adoption du rapport de la réunion.

C. Résultats de la session

46. À sa séance plénière de clôture, le 16 avril 2015, la Réunion d'experts a décidé que la Présidente établirait un résumé des débats (voir sect. I).

D. Adoption du rapport de la réunion

(Point 5 de l'ordre du jour)

47. Également à sa séance plénière de clôture, la Réunion d'experts a autorisé le Vice-Président-Rapporteur à établir le rapport final de la réunion sous l'autorité de la présidence.

Annexe

Participation*

1. Les représentants des États membres de la CNUCED ci-après étaient présents à la Réunion d'experts :

Afghanistan	Mexique
Albanie	Népal
Algérie	Niger
Arabie saoudite	Nigéria
Argentine	Oman
Autriche	Ouganda
Azerbaïdjan	Pakistan
Bangladesh	Panama
Bélarus	Philippines
Brésil	Pologne
Burkina Faso	République de Moldova
Chine	République démocratique du Congo
Côte d'Ivoire	République dominicaine
Équateur	République-Unie de Tanzanie
Guinée	Sénégal
Inde	Suisse
Indonésie	Tchad
Italie	Tunisie
Jordanie	Turquie
Kenya	Yémen
Libye	Zambie
Madagascar	Zimbabwe

2. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Centre Sud
 Comité consultatif international du coton
 Commission économique eurasiennne
 Conseil international des céréales
 Fonds commun pour les produits de base
 Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
 Organisation de coopération et de développement économiques
 Organisation internationale des bois tropicaux
 Organisation internationale du cacao
 Secrétariat du Commonwealth
 Union européenne

3. Les organes, organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session :

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
 Commission économique pour l'Afrique
 Programme alimentaire mondial

* Cette liste ne mentionne que les participants inscrits. Pour la liste complète des participants, voir TD/B/C.I/MEM.2/INF.7.

4. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation mondiale du commerce

5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Catégorie générale

Centre international de commerce et de développement durable
Consumer Unity and Trust Society International
International Centre of Research on Natural Resources and Energy
International Network for Standardization of Higher Education Degrees
Organisation camerounaise de promotion de la coopération économique internationale
